

MUTUELLE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE

Tempête dans un verre d'eau !

D'aucuns écrivent aujourd'hui que les administrateurs du SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA au Conseil d'administration de la Mutuelle bradent les intérêts des adhérents en général et des retraités en particuliers. Disant cela, non seulement ils pratiquent une désinformation malsaine mais de plus, et c'est plus grave, ils élèvent le mensonge à l'état de certitude.

Le contrat groupe national «frais et soins de santé» des actifs couvre l'ensemble des salariés des Caisses d'épargne, CTR et autres filiales. À ce titre, et seulement dans le cadre de l'accord national, il s'agit d'un élément important de notre contrat de travail, les employeurs prenant en charge au moins 50 % de la cotisation. Tous les salariés savent qu'en quittant leur entreprise pour la retraite, il y a disparition du contrat de travail et des éléments qu'il contient. Cela a toujours été ainsi. Il s'agit de l'application de la Loi. Prétendre le contraire, c'est mentir aux salariés et aux retraités.

Pourtant des évidences !

À compter de son départ, chaque retraité est tout aussi naturellement libre de rester adhérent individuel de la MNCE. Cette dernière, à la demande des représentants des retraités siégeant au Conseil d'administration, a d'ailleurs mis au point un contrat spécifique qui leur est systématiquement proposé lorsqu'ils quittent leur emploi. Les faits montrent bien que, dans leur grande majorité, nos collègues retraités préfèrent conserver leur relation avec la MNCE tant apparaît évident à leurs yeux la qualité et le niveau des prestations.

Rien que de très banal dans tout cela, même avec les effets de la nouvelle tarification «retraités» mise en place non pas pour rompre la solidarité intergénérationnelle mais pour répondre aux injonctions des autorités de contrôle, très «attentives» aux équilibres des mutuelles et notamment à leurs engagements.

Tout cela a été bien sûr débattu en Conseil, dans la transparence et en concertation étroite avec les représentants des retraités qui ont toute leur place dans les instances de l'institution. De même, les administrateurs restent très attentifs à la situation individuelle de chacun et des solutions sont proposées en cas de besoin.

La mémoire sélective (ou la mauvaise foi)

Il est amusant de constater que ceux qui aujourd'hui poussent des cris d'orfraie et s'inquiètent du sort des retraités sont les mêmes qui trouvaient scandaleux, et l'ont régulièrement condamné en assemblée générale, un système qui, via l'aide du fond de solidarité, «*privé*giait des retraités plutôt nantis» au détriment de jeunes embauchés aux revenus bien plus modestes. À moins que les mêmes, aujourd'hui sur le départ, regrettent de ne pouvoir bénéficier du système !

Tout cela est grotesque et dénote chez certaines organisations syndicales une incapacité chronique à s'intégrer dans un processus de construction et de gestion. À moins que des échéances électorales justifient tous les excès de langages et la récupération qui va avec.

Notre Mutuelle est aujourd'hui un formidable outil au service de la santé des salariés et retraités du groupe. Cela n'est pas le fruit du hasard ou d'incantations mais bien, en premier lieu, celui de l'efficacité toujours vérifiée des salariés de la Mutuelle soutenus par un Conseil d'administration réactif et pertinent. Au-delà de cette agitation stérile, les délégués et administrateurs soutenus par le SYNDICAT-UNIFIÉ/UNSA, avec d'autres, continueront à œuvrer avec un seul objectif : améliorer encore et toujours notre Mutuelle au bénéfice de tous ses adhérents actifs et retraités.

Le Secrétariat National :

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard.